



Procès-verbal du Conseil municipal

Du 07 avril 2025 à 20 h 30

Mairie de Pompignan

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 07 avril 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière, Guillaume Alba, Florent Cuvillier, Sébastien Crès, Matthieu Baissade, Bruno Durand, Gilles Méjean et Mesdames Nadège Leblond, Amandine Lerond-Pluquet, Virginie Kusosky.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Céline Durand pouvoir à M. Bruno Durand

Mme Charlotte Martin à M. Matthieu Baissade.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20 h 35

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Ordre du Jour :

1. Election d'un président de séance.
2. Approbation du PV de la séance du 17 mars 2025.
3. Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget principal.
4. Approbation du Compte Financier Unique 2024 Service de l'eau.
5. Approbation du Compte Financier Unique 2024 Service de l'assainissement.
6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025.
7. Vote du Budget primitif 2025 – Budget Principal.
8. Vote du Budget primitif 2025 – Service des eaux.
9. Vote du Budget primitif 2025 – service de l'assainissement.
10. Autorisation à M. le Maire à signer la convention de servitude de passage Montel.

Mr le Maire présente le déroulé du Conseil municipal, indique qu'il ne doit pas participer au vote du CFU, qui se trouve être le compte financier unique qui fusionne le compte de gestion et le compte administratif. Il rappelle que pour toute question, les élus peuvent demander à la trésorerie les détails de celui-ci. Il rappelle que le budget primitif est prévisionnel, on prévoit une somme qui ne sera peut-être pas utilisée, il vaut mieux envisager plus sur les chapitres afin de ne pas avoir à procéder à de nouvelles réunions du conseil pour approuver des décisions modificatives. Il rappelle aussi à l'assemblée délibérante que l'on vote au chapitre

Point 1 : Election d'un président de séance.

Mr le Maire rappelle qu'en vue du vote du CFU et du Budget, il est nécessaire d'élire un président de séance.

Il propose M. Serge Semenoff.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'**Unanimité** de nommer M. Serge Semenoff président de séance.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 : Approbation du PV de la séance du 17 mars 2025.

Le président de séance propose d'approuver le compte-rendu du 17 mars 2025.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 17 mars 2025, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget principal.

Le président de séance présente le Compte financier Unique du Budget principal en indiquant que celui-ci regroupe les anciens comptes de gestion et compte administratif.

Depuis cette année les deux comptes ont fusionné en un seul document validé par la trésorerie.

Section	Résultat de l'exercice 2024	CLÔTURE DE L'EXERCICE
Investissement	98 275,23 €	146 232,71 €
Fonctionnement	33 203,46 €	1 287 494,27 €
TOTAL	131 478,69 €	1 433 726,98 €

Le président demande s'il y a des questions ?

M. Durand demande s'il veut les questions globales sur le budget ?
Il précise que sur le CFU.

M. Durand demande pourquoi il y a tant de différence entre les prévisions et les réalisations ?
M. Semenoff rappelle que l'ensemble de l'argent disponible sur le compte financier de la municipalité doit être intégralement affecté à des lignes budgétaires. Il rappelle aussi que dans ces sommes se trouve être les excédents cumulés depuis des dizaines d'années précédentes qui serviront lors de travaux conséquents que pourrait engager la commune dans les prochaines années.

Il indique aussi que les recettes de la commune sont issues des dotations et des impôts.

M. Durand indique que l'affectation aux lignes budgétaires est faite sur des lignes budgétaires à dépenser dans l'année et non pas sur des lignes de réserves, et trouve que cette situation est très irrégulière. M. Durand indique que c'est un budget non-sincère, et précise que cet argent devrait être sur une ligne et placé. Il rappelle qu'il administration a le droit de placer des fonds selon certains critères et les énumères.

M. Semenoff présente un document des impôts qui précise les fonds publics des collectivités qui peuvent être placé. Il demande à M. Durand si dans l'année, il s'est rapproché de la DGFIP pour répondre à ses questions.

M. Durand indique qu'il s'est rapproché de beaucoup de monde, et précise qu'il n'a pas les fonctions qui lui permettent de se rapprocher des finances régionales. Il ne peut poser ses questions qu'au moment du Conseil municipal. Il précise à nouveau que le budget n'est pas sincère.

M. Semenoff demande à M. Durand s'il est venu à la formation sur le budget proposé par la municipalité.

M. Durand indique que cela a pu être très intéressant pour les membres du conseil participant, mais il travaille.

Mme Leblond indique que les membres du Conseil aussi travaillent, et l'informe que la ligne budgétaire de réserve dont il parle a été supprimée du référentiel au passage en M 57.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte financier Unique -Budget principal, après délibération, il a été voté à la **Majorité**.

Nombre de votant : 14 **Pour : 12** **Contre : 2 (Mme Durand Céline, M. Durand Bruno)**
Abstention : 0

Point 4 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 Service de l'eau.

Le président de séance présente le Compte financier Unique du Budget Service de l'eau.

Section	Résultat de l'exercice 2024	CLÔTURE DE L'EXERCICE
Investissement	10 897,44 €	176 720,38 €
Fonctionnement	44 054,71 €	529 878,95 €
TOTAL	54 952,15 €	706 599,33 €

Il précise que les recettes du service de l'eau ne se font que par la vente de l'eau.

Le président demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du Compte financier Unique du Budget Service de l'eau, après délibération, il a été voté à la **Majorité**.

Nombre de votant : 14 **Pour : 12** **Contre : 2 (Mme Durand Céline, M. Durand Bruno)**
Abstention : 0

Point 5 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 Service de l'assainissement.

Le président de séance présente le Compte financier Unique du Budget Service de l'assainissement.

Section	Résultat de l'exercice 2024	CLÔTURE DE L'EXERCICE
Investissement	- 37 929,35 €	27 693,54 €
Fonctionnement	- 182,39 €	199 925,57 €
TOTAL	- 38 111,74 €	227 619,11 €

Il précise que les résultats négatifs sont dus aux différentes études faites pour les travaux qui doivent avoir lieu secteur du pont de Mirabel, et celle pour la station d'épuration. Les recettes minimales s'expliquent par la diminution des ventes de boîtes de raccordement dû au gel des autorisations d'urbanismes.

Le président demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du Compte financier Unique du Budget Service de l'assainissement, après délibération, il a été voté à la **Majorité**.

Nombre de votant : 14

Pour : 12

Contre : 2 (Mme Durand Céline, M.

Durand Bruno)

Abstention : 0

Point 6 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025.

Mr le Président propose de voter les taxes directes locales, les bases ayant légèrement augmenté, il propose de ne pas augmenter les taxes locales cette année.

Les taxes restent donc comme suit :

Taxe foncière bâtie (TFB)	40,21 %
Taxe foncière non-bâtie (TFNB)	46,40 %
Taxe d'habitation	12,42 %

Mr le Président demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail les taux d'imposition des taxes directes locales 2025, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 14 **Pour : 14** **Contre : 0**
Abstention : 0

Point 7 : Vote du Budget primitif 2025 – Budget Principal.

Mr le Maire indique que le budget primitif est très ressemblant à celui de l'année précédente, une évaluation légèrement à la hausse est prévue pour anticiper les augmentations possibles des charges.

M. Cuvillier demande si en dehors des charges courantes y a-t-il des investissements particuliers de prévus ?

M. le Maire indique qu'il n'y a pas d'investissement de prévus, même des projets peuvent être étudié en cours d'année comme la cantine scolaire, mais cela sera étudié par la commission et présenter ensuite au conseil.

M. Cuvillier demande l'avancée des travaux concernant le chemin de la Recluse qui est fermé pour le moment ?

M. le Maire indique qu'il faut voir avec la société LAUPIE, et réfléchir à la potentielle amende qui sera administrée à la collectivité par rapport au lit de la rivière. Car la municipalité n'a pas le droit de toucher aux cours d'eau.

Après un petit échange entre élus sur les travaux de chemin, l'entretien des barrages, les travaux de la cantine de l'école, la STEP. Conclusion cette année, on s'occupera des charges courantes.

Mr Semenoff présente les différents chapitres du budget qui sont votés chapitre par chapitre pour un montant global, comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
INVESTISSEMENT	820 000,00 €	820 000,00 €

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le Budget Primitif principal, après délibération, il a été voté à la **Majorité**.

Nombre de votant : 14 **Pour : 12** **Contre : 0**
Abstention : 2 (Mme Durand Céline, M. Durand Bruno)

Point 8 : Vote du Budget primitif 2025 – Budget Service de l’eau.

M. Semenoff précise que dans le budget de l’eau on ne parle pas de fonctionnement mais d’exploitation.

M. le Maire indique que des travaux sont à envisager sur la station de pompage pour le changement des membranes.

M. Semenoff présente les différents chapitres du budget du service de l’eau qui sont votés chapitre par chapitre pour un montant global, comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
EXPLOITATION	655 000 €	655 000 €
INVESTISSEMENT	592 000 €	592 000 €

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le Budget Primitif Service de l’eau, après délibération, il a été a voté à **la Majorité**.

Nombre de votant : 14 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 2 (Mme Durand Céline, M. Durand Bruno)

Point 9 : Vote du Budget primitif 2025 – Budget Service de l’assainissement.

M. Semenoff présente les différents chapitres du budget qui sont votés chapitre par chapitre pour un montant global, comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
EXPLOITATION	235 000 €	235 000 €
INVESTISSEMENT	728 000 €	728 000 €

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le Budget Primitif service de l’assainissement, après délibération, il a été a voté à **la Majorité**.

Nombre de votant : 14 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 2 (Mme Durand Céline, M. Durand Bruno)

Point 10 : Autorisation à M. le Maire à signer la convention de servitude de passage Montel.

M. le Maire présente la convention que doit signer la commune pour la servitude de passage du chemin des carrières avec M. Montel. Il indique que cela fait 2 ans que le dossier est en cours, il y a quelque difficulté à réunir les signatures.

Cela concerne des chemins ruraux, au lieu-dit de TOURRE, pour l'accès à la Carrière.

Le président demande s'il y a des remarques.

M. Durand demande si l'histoire de la déviation du passage de la route qui traverse le hameau de TOURRES est réglée ?

M. le Maire indique que ce n'est pas réglé, une proposition avait été faite, mais les habitants du hameau ont rejeté la proposition, car déplacer le chemin créerait plus de poussière donc plus de nuisances. De plus, le préfet a déterminé un quota de passage de camion par jour pour limiter les nuisances des habitants.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la convention de servitude de passage, après délibération, il a été voté à **l'unanimité**.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Passage des pages de signature.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il doit donner son avis sur l'extension d'une carrière à ciel ouvert de roche massive au lieu-dit pied bouquet sur la commune de Liouc. Liouc étant sur le territoire du piémont cévenol, les communes membres doivent donner leur avis.

Après divers échanges, sur la demande d'extension, le lieu, les raisons, le Conseil municipal donne un **avis favorable**.

Fin du Conseil municipal à 21 h 50

Le Président de séance,

Le secrétaire de Séance,



Serge Semenoff



Nadège Leblond